Image not found or type unknown

Assurance vie majeur proteger

Par **momo29**, le **23/06/2014** à **22:02**

bonjour , un contrat d'assurance vie est invalidé par l'assurance pour défaut de signature du curateur.
le contrat est reverser a la succession mais l'assurance garde les intérets et le justifie que le contrat est nul et n'a jamais exister .
Y a t'il une action pour récupérer les intérets ????

Par **raymond032**, le **25/06/2014** à **14:15**

Je pense que vous devez consulter un notaire pour savoir les démarches à faire avec votre assurance pour récupérer vos intérêts, malheureusement c'est le manque de professionnalisme qui pousse ces compagnies d'exécuter ces gestes inexplicable.
j'espère que votre problème sera réglé avec eux après pensez à chercher d'autre assureurs plus compétent car le contrat d'assurance vie est l'un des plus complexes, mais il reste un moyen très utile d'épargne et de transmission du capital, ce sera pas difficile d'en trouver une autre soit par les agences ou les comparateurs comme celui-là **http://www.xxxxxx** il est connus par son sérieux.
Bonne journée

Par **Harly**, le **28/06/2014** à **21:20**

Bonjour, Je voulais tester une autre assurance car la mienne ne me satisfaisait plus. J'ai utilisé plusieurs comparateurs pour être sûr de mon choix et j'ai trouvé xxxxxx, j'ai appelé car j'avais des questions. On m'a répondu de manière très accueillante et très pro. J'ai pris mon assurance là-bas http://www.xxxxxx tout est finalisé en deux clics [smile16]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés